



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 juin 2026 à 20h30

N°05-2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claudine HERAUD

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29/05/2026

		Présent	Absent excusé(e)	Ordre du jour : session ordinaire - Elections Sénatoriales – désignation des délégués titulaires et suppléants ;(<i>délib.</i>) - Composition de la commission de contrôle des listes électorales (<i>délib.</i>) ; - Convention de la ligne de trésorerie (<i>délib.</i>) - Budget : DM n°1 15100 (<i>délib.</i>) ; - Budget : DM n°1 15120 (<i>délib.</i>) ; - Fixation du prix du repas de la cantine scolaire municipale 2026-2027 (<i>délib.</i>) ; - Fixation du prix du repas des enseignants (<i>délib.</i>) ; - Approbation du règlement intérieur de la cantine ; - Fixation du prix de la garderie 2026-2027 (<i>délib.</i>) ; - Approbation du règlement intérieur de la garderie ; - Approbation du règlement intérieur de la salle des associations ; - Proposition de répartition des secteurs entre les élus ; - Questions diverses.
BOTTERO	Aurélie		x	
CHASSIN	Franck	x		
COURJAUD	Thierry	x		
DIDIER	Dominique	x		
DUPUY	Elodie	x		
FEBVIN	Marie-Pascale	x		
GENAIN	Jean-Pierre	x		
HERAUD	Claudine	x		
JOYÉ	Jean-François	x		
LAMBERT	Régine	x		
LIMOUZIN	Sandrine	x		
METTE VIALATTE	Séverine	x		
SICAUD	Geoffrey	x		
SOPENA	Patrice	x		
ZOCCO	Jonathan	x		
<u>PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026</u>				

Début de la séance : 20h30

Elections Sénatoriales – désignation des délégués titulaires et suppléants (*Délib. n°1*)

Monsieur le Maire explique qu'en complément du procès-verbal, une délibération doit être adoptée pour l'élection. Il procède ensuite à l'appel des conseillers présents pour vérifier le quorum.

Monsieur le Maire indique que, conformément aux dispositions en vigueur, le bureau électoral est constitué dès l'ouverture du scrutin des deux membres du conseil municipal présents les plus âgés et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de **Régine LAMBERT** et **Marie-Pascale FEBVIN** pour les membres les plus âgés, ainsi que de **Geoffrey SICAUD** et **Elodie DUPUY** pour les membres les plus jeunes. Aurélie BOTTERO étant absente.

Le secrétariat de séance, désigné par le conseil municipal, est assuré par **Claudine HERAUD**.

La présidence du bureau électoral est assurée par Monsieur le Maire, **Jean-François JOYE**

Élection des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit élire ses délégués et leurs suppléants appelés à constituer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Pour la commune de Donnezac il explique que d'après l'arrêté préfectoral du 11 mai 2026 le conseil municipal doit élire : 3 délégués et 3 suppléants.

Il rappelle que les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. Il donne également lecture des modalités de candidature ainsi que des cas d'inéligibilité mentionnés dans le procès-verbal.

Monsieur le Maire lance un **appel à candidatures** pour les délégués.

Candidatures pour les délégués :

- Claudine HERAUD
- Franck CHASSIN
- Jean-Pierre GENAIN

Après dépôt des candidatures, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués en vue de l'élection des sénateurs. Le conseil municipal procède aux opérations de vote.

- a. Nombre de conseillers présents et représentés : 14
- b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) :0
- c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b) :14
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :0
- f. Nombre de suffrages exprimés [c- (d + e)] : 14
- g. Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Jean-Pierre Genain : 14 voix
- Claudine Heraud: 14 voix
- Franck Chassin : 14 voix

Sont proclamés élus délégués :

- Jean-Pierre Genain
- Claudine Heraud
- Franck Chassin

Les délégués élus ci-dessus ont tous déclaré accepter leur mandat.

Après l'élection des délégués, Monsieur le Maire lance un appel à candidatures pour les suppléants.

Candidatures pour les suppléants :

- Jean-François JOYE
- Marie-Pascale FEBVIN
- Sandrine LIMOUZIN
- Séverine METTE VIALATTE

Après dépôt des candidatures, le conseil municipal procède aux opérations de vote.

- a. Nombre de conseillers présents et représentés : 14
- b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) :0
- c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b) : 14
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :0
- f. Nombre de suffrages exprimés [c- (d + e)] :13
- g. Majorité absolue : 7

Résultats de l'élection des suppléants

Ont obtenu :

- Marie-Pascale FEBVIN 13 voix
- Sandrine LIMOUZIN 13 voix
- Jean-François JOYE 11 voix
- Séverine METTE VIALATTE 2 voix

Sont proclamés élus suppléants :

- Marie-Pascale FEBVIN
- Sandrine LIMOUZIN
- Jean-François JOYE

Les suppléants élus ci-dessus ont tous déclaré accepter leur mandat.

Monsieur le Maire indique que le procès-verbal de l'élection sera immédiatement transmis par courriel à la sous-préfecture de Blaye.

Composition de la commission de contrôle des listes électorales (Délib. n°2)

Monsieur le Maire rappelle que le maire est compétent pour procéder aux inscriptions et aux radiations sur les listes électorales. Toutefois, ses décisions font l'objet d'un contrôle a posteriori. À cet effet, une commission de contrôle est instituée dans chaque commune.

Les membres de cette commission sont désignés par arrêté préfectoral pour une durée de six ans après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la composition de la commission de contrôle des listes électorales est déterminée en fonction du nombre de listes représentées au sein du conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que ni le maire ni les adjoints ne peuvent en être membres.

Depuis l'harmonisation des modes de scrutin entre les communes de plus et de moins de 1 000 habitants, les règles de composition de cette commission reposent également sur le nombre de listes ayant obtenu des sièges au conseil municipal.

À Donnezac, deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal. Dans cette configuration, la commission de contrôle des listes électorales doit être composée de cinq conseillers municipaux, répartis comme suit :

- ⇒ **3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :**
- ⇒ **2 conseillers municipaux qui appartiennent à la deuxième liste,**
Monsieur le Maire rappelle qu'il est recommandé de désigner des membres suppléants en plus des membres titulaires.

Le conseil municipal,

PROCÈDE à la nomination des représentants du Conseil Municipal à la commission de contrôle des listes électorales.

DIT que sont élus **titulaires** à la commission de contrôle des listes électorales :

- ⇒ pour la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :
 - Monsieur Jean-Pierre GENAIN
 - Monsieur Dominique DIDIER
 - Madame Régine LAMBERT

- pour la liste du groupe d'opposition :
- Madame Séverine METTE VIALATTE
 - Monsieur Jonathan ZOCCO

DIT que sont élus **membres suppléants** :

- Madame Sandrine LIMOUZIN
- Madame Elodie DUPUY
- Monsieur Thierry COURJAUD
- Monsieur Geoffrey SICAUD
- Madame Aurélie BOTTERO

Cette délibération sera transmise à la préfecture de la Gironde.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents

Convention de la ligne de trésorerie (Délib. n°3)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de contracter une ouverture de crédit, ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive », d'un montant maximal de 150 000 euros, dans les conditions indiquées ci-après. Cette ligne de trésorerie interactive a pour objet de permettre à la commune de disposer d'une avance de trésorerie dans l'attente du versement de l'intégralité des subventions liées à l'opération d'aménagement du bourg. Elle vise ainsi à assurer la continuité du financement du projet sans affecter l'équilibre financier ni le fonctionnement général des services municipaux. Deux propositions sont présentées :

Caisse d'épargne :

- ☉ Montant : 150.000 euros
- ☉ Durée : 12 Mois
- ☉ Taux d'intérêt : [Base de calcul : exact/360] €STER 1,93% + marge de 0,70 %
- ☉ Process de traitement automatique :
- ☒ tirage : crédit d'office
- ☒ remboursement : débit d'office
- ☉ Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
- ☉ Frais de dossier : Néant
- ☉ Commission d'engagement : 300 euros / prélevée une seule fois
- ☉ **Commission de non-utilisation : 0,30 %** de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Ou

Banque postale :

- Montant : 150 000 €
- Taux d'intérêt :
- ☐ Variable : ESTER + marge de 0.68%(nouv taux)
Frais de dossier : 300 €
- Fonctionnement : Par tirages et remboursements, à la demande du client
- Montant : Tirage minimum de 10.000€
- Remboursement : L'intégralité de la ligne doit être remboursée à l'échéance du contrat
- **Commission de Non-Utilisation 0.19% (CNU)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents

- ⇒ autorise le maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec **la banque postale.**

- ⇒ autorise Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Budget : DM n°1 15100 (Délib. n°4)

Une facture de 1796.95 € concernant les frais de notaire de la vente de la maison Raynal a été réglée en début d'année 2026 avec la délibération du quart. Cette facture n'a pas été prévue au budget, il y a donc un dépassement de crédit au compte 203 de l'opération 10036 – Maison Raynal. Afin de régulariser la situation, Monsieur le Maire propose :

- ⇒ Diminution sur les crédits ouverts au 2138 – opération 10006 (salle des fêtes) – 1800 €
- ⇒ Augmentation sur crédits ouverts au 203 – opération 10036 - + 1800 €.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents

Budget : DM n°1 15120 (Délib. n°5)

Concernant le budget annexe, les reprises de subvention n'avaient pas été prévues au budget annexe. Il convient donc de procéder à une déclaration modificative (DM) afin de régulariser le budget.

C'est une opération d'ordre budgétaire que la trésorerie nous demande de faire, qui permet de transférer progressivement une subvention d'investissement vers la section de fonctionnement, au même rythme que l'amortissement du bien.

Monsieur le Maire propose :

023 en dépense : 15 991 €

021 en recette : 15 991 €

13918 en dépense : 15 991 €

747 en recette : 15 991 €

Proposition adoptée à l'unanimité des présents

Fixation du prix du repas de la cantine scolaire municipale 2026-2027 (Délib. n°6)

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif du repas à la cantine scolaire municipale pour les enfants à **2,70 €** à compter de la rentrée scolaire 2026/2027, soit **le même montant que l'année précédente**.

Remarque : Volonté de faire un bilan du coût réel des différents services.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents

Fixation du prix du repas des enseignants (Délib. n°7)

Pour la rentrée scolaire 2026/2027, le tarif du repas pour les enseignants de l'école primaire de la commune sera maintenu à **5,50 €**.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents

Remarque : Le service cantine sera proposé aux AESH

Approbation du règlement intérieur de la cantine :

Lecture du RI.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents

Fixation du prix de la garderie 2026-2027 (Délib. n°8)

Le tarif de la garderie sera comme l'an dernier de 2 € le matin et 2 € le soir à compter de la rentrée scolaire 2026/2027.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Approbation du règlement intérieur de la garderie :

Lecture du RI.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents

Approbation du règlement intérieur de la salle des associations :

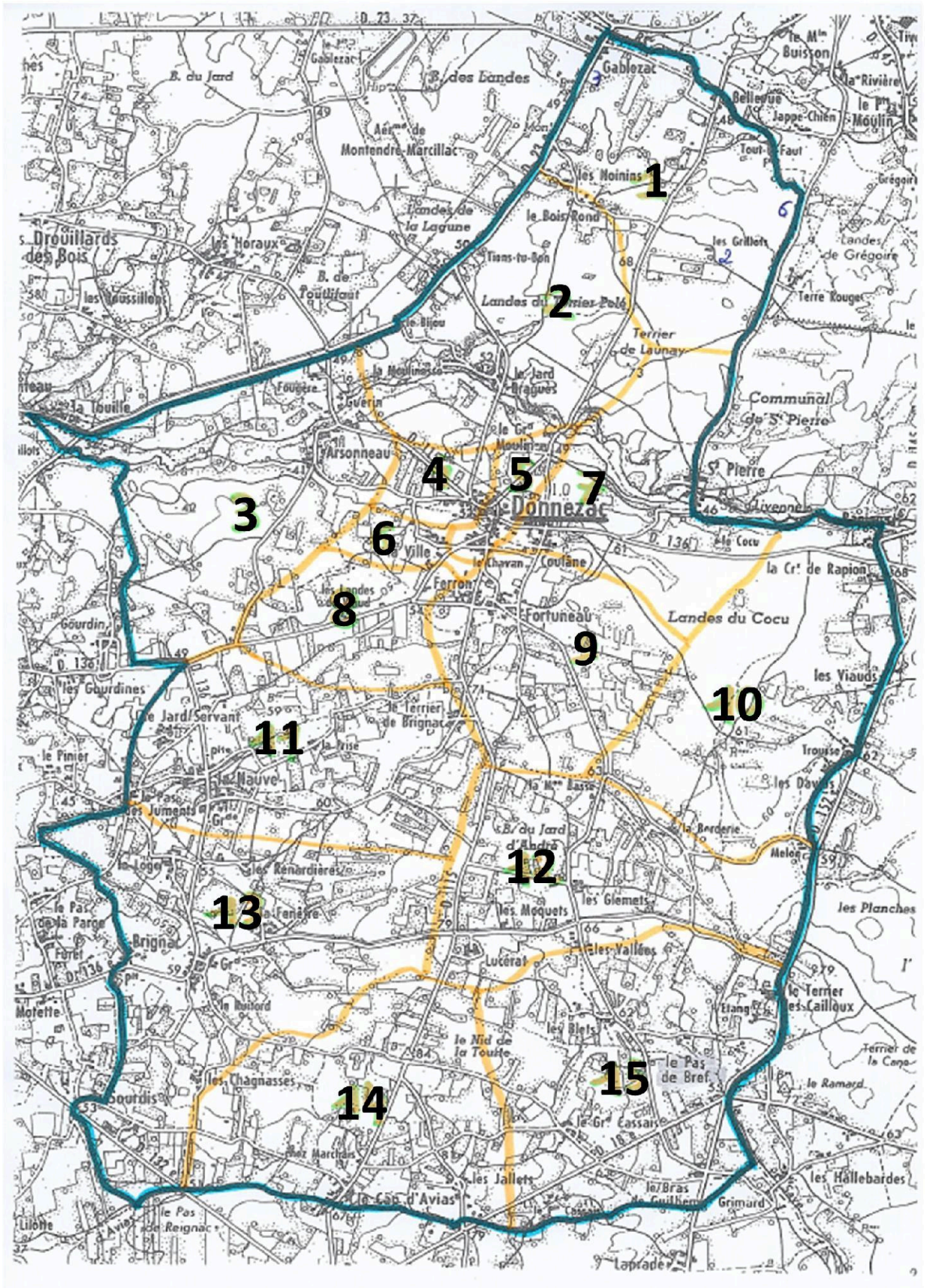
Lecture du RI et discussion.

La version finale est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Proposition de répartition des secteurs entre les élus :

Monsieur le Maire propose d'attribuer les secteurs suivants aux conseillers : (voir plan)

- 1 - Jean-François JOYÉ
- 2 - Régine LAMBERT
- 3 - Claudine HERAUD
- 4 - Jean-Pierre GENAIN
- 5 - Patrice SOPENA
- 6 - Geoffrey SICAUD
- 7 - Sandrine LIMOUZIN
- 8 - Thierry COURJAUD
- 9 - Aurélie BOTTERO
- 10 - Elodie DUPUY
- 11 - Franck CHASSIN
- 12 - Dominique DIDIER
- 13 - Jonathan ZOCCO
- 14 - Pascale FEBVIN
- 15 - Séverine METTE VIALATTE



Questions diverses

Défibrillateur

M. Le maire mentionne qu'un prêt à été fait suite à une défaillance du défibrillateur.

Une proposition est faite à 1093, 20 € TTC. **Approuvé à l'unanimité des membres présents**

Fin de la séance : 23h00